Régions de coordination des cours municipales

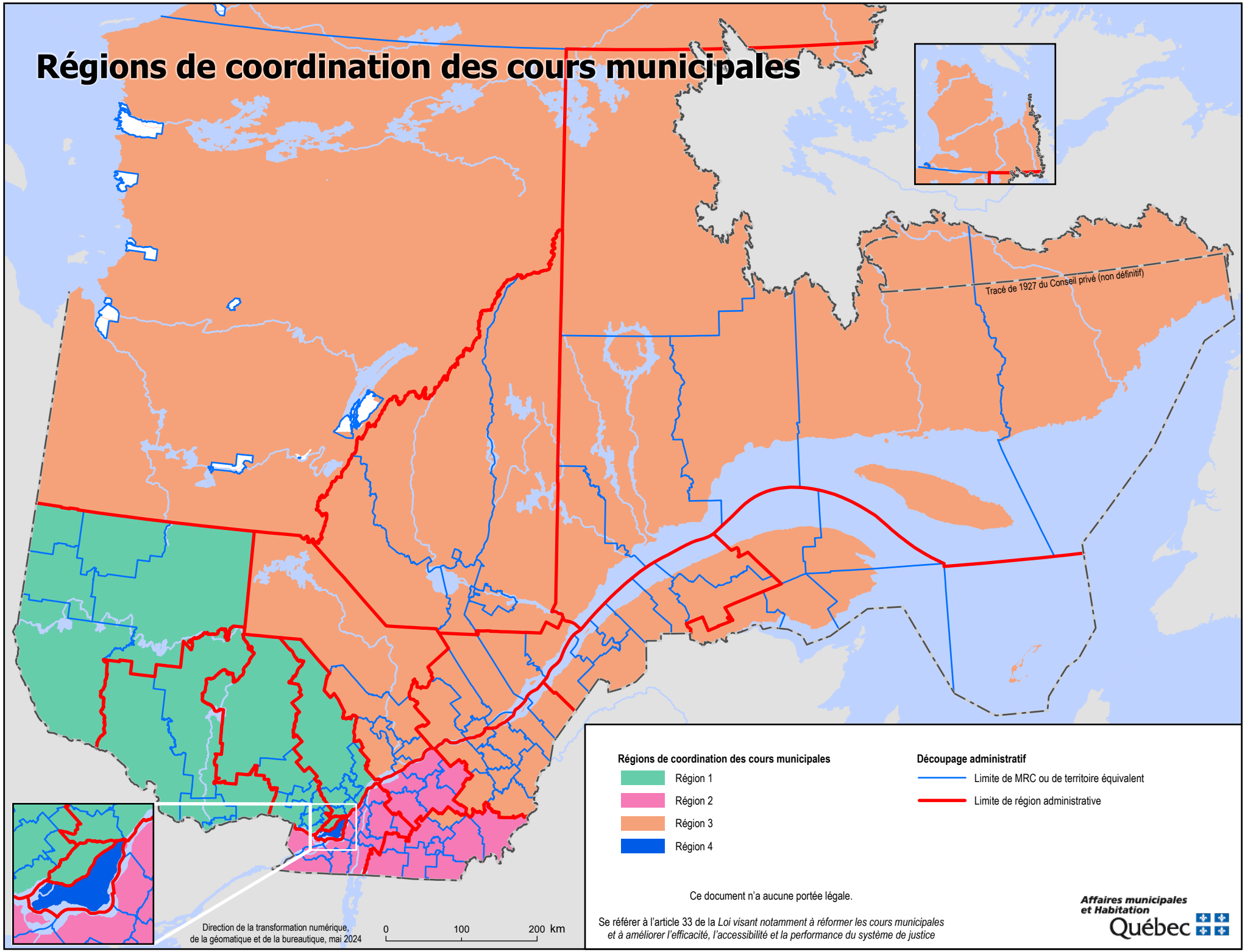

Direction de la transformation numérique, de la géomatique et de la bureautique, mai 2024

Ce document n'a aucune portée légale.

Se référer à l'article 33 de la *Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice*

Affaires municipales et Habitation
Québec